Equipage Elections Européennes 2019

# Champ d’action : Elections Européennes 2019

* Assurer le dialogue sur cette question au sein du PP
* Assurer le dialogue sur cette question à l’extérieur du PP
* Participer à faire émerger une stratégie pour les Européennes
* Participer à faire émerger un programme ou des orientations à soutenir pour les Européennes de 2019
* Donner un avis sur les propositions d’alliance
* Accompagner la mise en œuvre de la stratégie
* Accompagner les candidats si une liste incluant des pirates voit le jour
* Coordonner le travail de la campagne électorale
* Coordonner le travail de communication avec un éventuel Equipage Communication
* Appuyer le porte-parolat sur les questions européennes

# Capitaine transitoire :

Un capitaine est désigné dans la motion permettant de constituer l’équipage. Son mandat est de courte durée, puisqu’il a comme première mission d’organiser et de présider la première AG d’équipage, dans un délai de 6 mois après la validation de l’équipage. Popo

# Mode de fonctionnement

## Missions du Capitaine :

* Informer le PP sur les activités de l’Equipage sur une base mensuelle
* Etre le point contact du PPEU sur la question des élections européennes 2019
* Contacter régulièrement les adhérents de l’équipage
* Poser la motion de renouvellement de l’équipage à sa date anniversaire
* Appeler et présider une AG d’équipage après le renouvellement de l’équipage pour faire un bilan de l’année passée et désigner le prochain capitaine et le prochain second
* Faire le lien avec le national conformément aux statuts
* Gérer le budget de l’équipage

## Missions du second

* Constituer le bureau en accord avec le capitaine (droit de véto mutuel)
* Assurer les missions du capitaine en cas de défaillance manifeste
* Contacter les adhérents de l’équipage

## Mode de désignation du capitaine et second :

L’élection du capitaine et d’un second se fait lors d’une réunion à distance annoncée au moins 15 jours auparavant sur la partie Relations Internationales du discourse

Le scrutin est sans candidat. La liste des noms est publiée par ordre de voix obtenues. La personne désignée par le plus grand nombre de vote est élue capitaine, le deuxième est son second. Chacun peut décliner sa responsabilité, c’est le suivant sur la liste qui est alors désigné.

## Constitution de l’état major (ou bureau) :

Le capitaine et son second désignent ensemble les adjoints à qui ils délèguent tout ou parti de leurs missions et des prérogatives qui s’y rattachent. Ils peuvent retirer ces délégations après publication d’un avis motivé quinze jours auparavant.

## Condition d’adhésion à l’équipage :

* Être adhérent du Parti Pirate
* Respecter la courtoisie et la cordialité dans toutes les formes d’échanges
* S’impliquer concrètement dans le travail de l’équipage